



## Objectifs généraux 2010

Suite au changement à la présidence de la MOT en 2008 et de la prise de fonctions du nouveau Directeur Général en 2009, une réflexion approfondie a été menée pour renforcer l'adéquation des différentes activités de la MOT aux besoins des partenaires institutionnels et des adhérents ainsi qu'aux évolutions au niveau européen ainsi que dans le domaine des prestations de services. Plusieurs Bureaux, Conseils d'administration et un groupe de travail spécifique mis en place à cette fin ainsi que des questionnaires diffusés auprès des adhérents, mais aussi de multiples entretiens avec des partenaires externes ont permis de définir des pistes pertinentes pour l'orientation future de la MOT. Une orientation que reflètent les objectifs généraux proposés pour l'année 2010 :

**Au titre de l'ancrage de la MOT dans son rôle de mission d'intérêt général** pour servir une stratégie de coopération transfrontalière centrée sur les projets et les besoins des territoires transfrontaliers et de leurs citoyens.

### **1. En terme d'aide à la définition des stratégies d'ensemble**

Il s'agit d'une manière générale d'aider les Etats, les Régions et tout autre niveau de collectivité locale en France et en Europe, à mieux prendre en compte la dimension transfrontalière, dans leurs politiques territoriales et sectorielles et à l'inscrire dans un cadre européen.

A ce titre les principales actions pourraient être les suivantes :

- Renforcer le rôle de la MOT en tant qu'expert et conseil des administrations centrales et des services déconcentrés de l'Etat français (ainsi que les DR de la CDC) sur les questions transfrontalières,
- signature de conventions triennales avec les principaux ministères intéressés par le développement de ce rôle par la MOT (MEEDDM, Affaires étrangères, Intérieur dont Outre-mer...) et développement des actions afférentes,
- réalisation d'études stratégiques correspondant à leurs intérêts qui pourraient être à titre indicatif :
  - o poursuite de la réalisation d'un volet transfrontalier de l'observatoire des territoires : indicateurs, cartographies pour les agglomérations, les eurodistricts et les métropoles transfrontalières,
  - o renforcement des effets des projets cofinancés dans le cadre du volet A du programme INTERREG en optimisant leur articulation avec les projets de territoire transfrontalier

## **2. En terme d'identification des besoins et assurer leur remontée vers le niveau ministériel / interministériel**

- A cette fin, des questionnaires permettant d'identifier les besoins sont développés, une plateforme d'échanges des techniciens instaurée (objectif de mise en réseau des acteurs)
- Le cas échéant, des groupes de travail spécifiques de la MOT approfondiront les sujets correspondant à un intérêt large ou un séminaire pourra être organisé.
- Les comités de pilotage interministériels seront l'occasion d'échanges approfondis sur les besoins identifiés avec le niveau interministériel.
- Le suivi régulier des évolutions des projets et des besoins de la coopération transfrontalière permettront à la MOT de rentrer dans un rôle d'observatoire de la coopération transfrontalière sur les frontières françaises et au-delà.

### **3. En terme d'information, d'organisation d'échanges et de diffusion de la connaissance au profit des porteurs de projets**

Développer les actions d'informations, de communication et d'échange sur les pratiques par :

- la rédaction et la réalisation de 3 lettres « espaces transfrontaliers » diffusées à 9 000 exemplaires en deux langues (français, anglais),
- la production de 11 newsletters en trois langues,
- la préparation et la réalisation d'un séminaire sur le marché de l'emploi transfrontalier et son articulation avec les besoins des entreprises et les questions de formation en coopération avec la maison de l'emploi de St. Louis et d'autres partenaires issus du projet INTERREG IV C.
- la production d'un cahier thématique ou d'un guide sur le même thème,
- la réalisation d'autres séminaires à définir (p.ex. en coopération avec l'AGAPE)
- la mise à disposition d'un service extranet et d'une revue de presse pour les adhérents,
- l'organisation d'une conférence-débat autour de l'avenir de l'organisation et du financement de la coopération transfrontalière en Europe.

#### **Au titre de l'ouverture européenne**

- Reformater la coopération avec les réseaux co-initiateurs de la première étape d'ouverture européenne de la MOT (stratégie EUROMOT) et l'adapter aux besoins et aux possibilités correspondant à la nature des trois partenaires.
- Intégrer ces partenariats dans les nouvelles activités européennes de la MOT, axés sur la plus-value pour ses membres et partenaires institutionnels, correspondant aux quatre axes suivants :
  - Lobbying pour la cause de la coopération transfrontalière au niveau européen (prises de position, présence à Bruxelles, coopérations avec les différentes institutions)

- Développement d'échanges de bonnes pratiques au niveau européen (mise à niveau du centre de documentation de la MOT et sa mise en réseau avec d'autres centres de ressources sur la coopération transfrontalière en Europe)
- Support au développement d'un réseau de GEECT par le Comité des Régions et soutien à son extension aux futurs GEC (Conseil de l'Europe)
- Support à la création en mise en réseaux de structures ayant des fonctions similaires que celle de la MOT dans d'autres pays d'Europe (développer les dispositifs aux niveaux nationaux pour identifier et lever les obstacles rencontrés par les projets transfrontaliers et les citoyens.)

Ces quatre axes seront mises en œuvre en coopération avec des partenaires et des réseaux existants, tels que l'ARFE, l'Euro-Institut etc.

- Finaliser, puis valoriser, pérenniser et le cas échéant approfondir les résultats du projet URBACT II sur la gouvernance dans les agglomérations transfrontalières.

#### **Au titre de l'expertise et d'assistance pré-opérationnelle :**

Afin de souligner la différence entre la MOT des bureaux d'études privés, réduction du volume d'études classiques au profit de travaux aux côtés des porteurs de projets. Ce rôle de conseiller et de facilitateur s'exprimera p.ex. par :

- du conseil sur les choix de l'outil juridique de coopération le plus approprié et la concertation avec les services des ministères compétents,
- le soutien à la conception, la mise en place groupement européen de coopération territoriale, le GEECT.
- de l'expertise, sous forme d'études thématiques pré-opérationnelles, p. ex. sur les questions et projets de transports transfrontaliers ainsi que du benchmarking au niveau européen.
- de l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

---